

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 664

4 mars 2016

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Amigo Holdings Lux S.à r.l. | 31872 | Gamma Immo S.A. | 31831 |
| Australian Energy Holdings Luxembourg S.A. | 31835 | Gamma Immo S.A. | 31831 |
| Cacyma S.A. | 31826 | Gamma Immo S.A. | 31831 |
| Cha II S.à r.l. | 31826 | G.A.T.S. Invest S.A. | 31829 |
| Charax Invest S.A. | 31829 | Graffit GP S.à r.l. | 31832 |
| CNA Trading Appliances Limited | 31827 | Grodzisk GP S.à r.l. | 31833 |
| Cross Ocean ESS Sif II Lux 1 S.à r.l. | 31826 | Honeywell Europe Finance Limited - Luxem- bourg Branch | 31832 |
| Dunes Luxembourg S.A. | 31827 | Ingenious Management Services S.A. | 31832 |
| Euroconcept Invest S.A. | 31827 | International Share & Consulting S.A. | 31830 |
| Falm Investments Sàrl | 31826 | J.C.C.C. SA | 31833 |
| Festivalue S.A. | 31828 | MBERP II (Luxembourg) 22 S.à r.l. | 31834 |
| Financial Lincoln S.A. | 31828 | MBERP II (Luxembourg) 6 S.à r.l. | 31834 |
| Frontier Driller Asset Management Limited Liability Company Luxembourg Branch ... | 31827 | Palazzo Leonardo 11A S. à r.l. | 31845 |
| FTS1 S.A. | 31828 | Paragem Assets S.à r.l. | 31863 |
| Gadki GP S.à r.l. | 31833 | Pek II SCSp | 31871 |
| Galaxy S.à r.l. SICAR | 31832 | Petite Global S.A. SPF | 31867 |
| Galileo Global Education Finance S.à r.l. | 31829 | Pischum S.à r.l. | 31868 |
| Galileo Global Education Holding S.à r.l. | 31829 | Polux | 31869 |
| Galileo Global Education Investment S.C.Sp. | 31828 | RCM-GNB 2015-2 (LuxCo) Coop. S.A. | 31835 |
| Galileo Global Education LatAm S.à r.l. | 31830 | Scaprim Lux | 31860 |
| Galileo Global Education Luxco S.à r.l. | 31830 | Secapital S.à r.l. | 31854 |
| Galileo GP S.à r.l. | 31830 | Senfora Sàrl | 31872 |
| Galtymore S.A. | 31831 | Tamweelview European Holdings S.A. | 31834 |
| Gamma Immo S.A. | 31833 | THG Services S.A. | 31834 |

Cha II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 156.323.

—
Veuillez prendre note que Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103123, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ayant un capital social de EUR 1,823,000-, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société à responsabilité limitée Cha II S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 156323, et ce avec effet au 24 décembre 2015.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016000937/13.

(150240759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Cross Ocean ESS Sif II Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 202.481.

—
Suite au contact de cession de part avec effet au 7 décembre 2015 la société United International Management (Malta) Limited dont le siège se situe à Bisazza Street, SLM 1640 Sliema (Malte) a cédé ses 20.000 parts sociales de la société CO 2 Lux 3 S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B202481 e la manière suivante:

20.000 parts sociales sont transférées à Cross Ocean ESS SIF II L.P., enregistrée sous la forme d'une «exempted limited partnership» auprès du «Registrar of Exempted Limited Partnerships» et ayant son siège à Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïman.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Pour Cross Ocean ESS SIF II Lux 1 S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2016000951/16.

(150240016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Cacyma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.455.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

—
Il résulte des délibérations d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 décembre 2015 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert a été ordonné.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

*Pour CACYMA S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2016000955/15.

(150240901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Falm Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.719.

—
J'ai le regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant que gérant unique de votre société, avec effet au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Patrick MOINET.

Référence de publication: 2016001076/10.

(150240802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

CNA Trading Appliances Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.236,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 158.915.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution unique de l'actionnaire unique daté du 9 octobre 2015:

L'actionnaire unique a décidé de nommer Monsieur Juan Miguel Parlade de Elia, domicilié en Uruguay, 3915, Ganchos, U-11900 Montevideo, gérant de catégorie A, en remplacement de Monsieur Juan Parlade Triola, décédé en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016000985/16.

(150240056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Dunes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 177.175.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle en date du 23 décembre 2015

La dénomination du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a changé en ACCOUNTIS S.à r.l. Dès lors, il y a lieu de procéder à la modification auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUNES LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2016001033/13.

(150240373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Euroconcept Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 176.616.

—
En ma qualité d'administrateur de la société de droit luxembourgeois EUROCONCEPT INVEST S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2015.

A. DERGUIANI épouse BOUAITA.

Référence de publication: 2016001071/10.

(150240796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Frontier Driller Asset Management Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.419.

—
Les comptes annuels de la société mère Frontier Driller Asset Management Korlatolt Felelősségű Tarsasag au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Pour la Succursale

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016001097/15.

(150240477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Festivalue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 159.829.

En ma qualité d'administrateur de la société de droit luxembourgeois FESTIVALUE S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2015.

A. DERGUIANI épouse BOUAITA.

Référence de publication: 2016001102/10.

(150240818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Financial Lincoln S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.645.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2015

- L'assemblée des actionnaires a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société a définitivement cessé d'exister.

- L'assemblée des actionnaires décide que tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au dernier siège de la société, 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Pour FINANCIAL LINCOLN S.A.

Signatures

Référence de publication: 2016001109/17.

(150241167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Galileo Global Education Investment S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 186.077.

EXTRAIT

Il est à noter également que le gérant de la Société Galileo GP S.à r.l. a également transféré son siège social en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001130/12.

(150239751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

FTS1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 36, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 202.625.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 28 décembre 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de la société FTS1 S.A. a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Jean-Michel SCHLINQUER, né le 1^{er} février 1967 à Thionville, demeurant à F-57970 Koenigsmacker, 91, Rue de Thionville en tant qu'administrateur de la société, et de nommer un nouveau administrateur, à savoir Madame Céline TEL, née le 16 juin 1982 à Fontainebleau (France), demeurant à L-5755 Frisange, 17, Op Iermescht, pour une durée déterminée de 6 ans.

Diekirch, le 30 décembre 2015.

Pour la société FTS1 S.A.

Référence de publication: 2016001121/15.

(150240256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

G.A.T.S. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 134.630.

En ma qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société de droit luxembourgeois G.A.T.S. INVEST S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2015.

A. DERGUIANI épouse BOUAITA.

Référence de publication: 2016001124/10.

(150240822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Galileo Global Education Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 182.331.

EXTRAIT

Il est à noter que les adresses des gérants de la Société, Monsieur Michael Robert Kidd et Monsieur Claude Larbière ont été changées en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001128/13.

(150239752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Galileo Global Education Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 370.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 149.441.

EXTRAIT

Il est à noter que les adresses des gérants de la Société, Monsieur Michael Kidd et Monsieur Claude Larbière ont été changées en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001129/13.

(150239753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Charax Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 136.979.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 29.12.2015:

- La liquidation de la société a été clôturée;
- Les comptes annuels pour la période allant du 01.01.2015 au 29.12.2015 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;
- Les documents comptables et sociaux de la société seront conservés les 5 prochaines années à l'adresse suivante:

Villa Les Lucioles,
5007 avenue Ephrussi de Rothschild,
062300 Saint Jean Cap Ferrat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000974/18.

(150241079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Galileo Global Education LatAm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 182.333.

—
EXTRAIT

Il est à noter que les adresses des gérants de la Société, Monsieur Michael Robert Kidd et Monsieur Claude Larbière ont été changées en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001131/13.

(150239755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Galileo Global Education Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 149.466.

—
EXTRAIT

Il est à noter que les adresses des gérants de la Société, Monsieur Michael Kidd et Monsieur Claude Larbière ont été changées en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001132/13.

(150239754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Galileo GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 185.867.

—
EXTRAIT

Il est à noter que les adresses des gérants de la Société, Monsieur Michael Robert Kidd et Monsieur Claude Larbière ont été changées en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001134/13.

(150239757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

International Share & Consulting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 47.239.

—
Par la présente, la Fiduciaire Fernand Sassel & Cie SA, en sa qualité de domiciliataire, ici représentée par son administrateur-délégué, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société INTERNATIONAL SHARE & CONSULTING S.A. avec siège social à L-1470 Luxembourg 7, route d'Esch, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous la référence B47239.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Fiduciaire Fernand SASSEL & Cie S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2016001243/15.

(150240763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Galtymore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.545.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 22 décembre 2015 que:

- les démissions de Messieurs Robert FABER, Michael PROBST et Garrett PEERS de leurs fonctions d'administrateur de la société ont été acceptées avec effet immédiat;

- la démission de la société HOCHÉ PARTNER TRUST SERVICES S.A, ayant son siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée à partir du 8 septembre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.12.2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016001157/19.

(150239909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Gamma Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.837.

—
Je soussigné Jacques Becker, demeurant au no. 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg, vous informe par la présente de ma démission en tant qu'administrateur de la société Gamma Immo S.A., avec siège social établi à 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg, inscrite sous le no. RCS: B 110837, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Jacques Becker.

Référence de publication: 2016001158/11.

(150240043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Gamma Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.837.

—
Je soussignée Liette Gales, demeurant au no. 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg, vous informe par la présente de ma démission en tant qu'administrateur de la société Gamma Immo S.A., avec siège social établi à 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg, inscrite sous le no. RCS: B 110837, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Liette Gales.

Référence de publication: 2016001159/11.

(150240043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Gamma Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.837.

—
La soussignée G&G Associates sàrl, avec siège social établi à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, vous informe par la présente de sa démission en tant que Commissaire aux Comptes de la société Gamma Immo S.A., 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg, inscrite sous le no. RCS Luxembourg: B110837, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

G&G Associates sàrl

La gérance

Référence de publication: 2016001161/13.

(150240043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Galaxy S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 40.327.300,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 73.667.

Lors de l'assemblée générale annuelle de la Société (l'Assemblée) qui s'est tenue le 15 décembre 2015, les associés ont décidé de renouveler le mandat de Grant Thornton Lux Audit, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes clos au 30 juin 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Galaxy S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016001127/15.

(150240069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Graffit GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35F, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.591.

Extrait du procès-verbal des résolutions des gérants en date du 12 décembre 2015

Les gérants de la Société ont décidé comme suit, de:

- transférer le siège social de la Société au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.
- transférer l'adresse professionnelle des gérants suivants au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg:

Kenneth MacRae

Aneta Bondar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Graffit GP S.à r.l.

Référence de publication: 2016001147/17.

(150239873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Honeywell Europe Finance Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.577.

Conformément à l'article 160-3 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes annuels au 31 décembre 2014 de Honeywell Europe Finance Limited ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016001193/12.

(150239853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

I.M.S. S.A., Ingenious Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 109.424.

En ma qualité d'administrateur de la société de droit luxembourgeois INGENIOUS MANAGEMENT SERVICES S.A. (I.M.S. S.A.), je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2015.

A. DERGUIANI épouse BOUAITA.

Référence de publication: 2016001239/10.

(150240833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Gadki GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35F, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 196.711.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions des gérants en date du 12 décembre 2015

Les gérants de la Société ont décidé comme suit, de:

- transférer le siège social de la Société au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.
- transférer l'adresse professionnelle des gérants suivants au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg:

Kenneth MacRae

Aneta Bondar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Gadki GP S.à r.l.

Référence de publication: 2016001126/17.

(150239874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Grodzisk GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35F, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 196.597.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions des gérants en date du 12 décembre 2015

Les gérants de la Société ont décidé comme suit, de:

- transférer le siège social de la Société au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.
- transférer l'adresse professionnelle des gérants suivants au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg:

Kenneth MacRae

Aneta Bondar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Grodzisk GP S.à r.l.

Référence de publication: 2016001151/17.

(150239872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Gamma Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 110.837.

—
Je soussignée Monique Brunetti-Guillen, demeurant au no. 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg, vous informe par la présente de ma démission en tant qu'administrateur de la société Gamma Immo S.A., avec siège social établi à 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg, inscrite sous le no. RCS: B 110837, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Monique Brunetti-Guillen.

Référence de publication: 2016001160/11.

(150240043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

J.C.C.C. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 16A, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 134.539.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016058801/9.

(160019270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

MBERP II (Luxembourg) 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 193.277.

Il résulte des résolutions de l'associé prises en date du 04 décembre 2015 que:

- Monsieur Pierre Fontaine, né le 30 décembre 1966 à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement au 12C, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Abdoulie Yorro Jallow, gérant démissionnaire;

- le siège social de la Société est transféré au 12C Impasse Drosbach à L-1882 Luxembourg.

Par ailleurs le siège social de l'associé de la Société se situe désormais 12C Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

MBERP II (Luxembourg) 22 S.à r.l.

Référence de publication: 2015212638/17.

(150238726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

MBERP II (Luxembourg) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 180.110.

Il résulte des résolutions de l'associé prises en date du 04 décembre 2015 que:

- Monsieur Pierre Fontaine, né le 30 décembre 1966 à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement au 12C, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Abdoulie Yorro Jallow, gérant démissionnaire;

- le siège social de la Société est transféré au 12C Impasse Drosbach à L-1882 Luxembourg.

Par ailleurs le siège social de l'associé de la Société se situe désormais 12C Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

MBERP II (Luxembourg) 6 S.à r.l.

Référence de publication: 2015212639/17.

(150238170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.081.

Les statuts coordonnés au 07 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015209125/10.

(150235078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

THG Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 157.121.

Les statuts coordonnés au 08 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015209128/10.

(150235611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Australian Energy Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 140.054.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle en date du 30 décembre 2015

Nomination de Monsieur Jean-Marc Faber, né le 7 avril 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg; Monsieur Erik Schäfer, né le 30 novembre 1961 à Bonn (Allemagne), demeurant à Düsseldorf Königsallee 60C et Monsieur Elmar Schäfer, né le 17 septembre 1957 à Bad Neuenahr (Allemagne), demeurant à Düsseldorf Königsallee 60C, au poste d'Administrateurs.

Nomination d'ACCOUNTIS S.à r.l (anciennement Fiduciaire Jean-Marc Faber & CIE s.à r.l), ayant son siège au 63-65, Rue de Merl à L-2146 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le N° B60 219 au poste de Commissaire aux Comptes.

Tous les mandats viendront à échéance au cours de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

AUTRALIAN ENERGY HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2016000882/19.

(150240777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

RCM-GNB 2015-2 (LuxCo) Coop. S.A., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 202.503.

STATUTES

THE UNDERSIGNED, RCM-GNB 2015-2 (USCO), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at 108, West 13th Street, Wilmington, Delaware 19801, registered with the Delaware company register under number 5909184 (the "Incorporator"), hereby incorporates a cooperative company organised as a public limited company under the laws of Luxembourg, governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Part 1. Interpretation

Art. 1. Defined terms and interpretation.

1.1 In these articles, unless the context otherwise requires:

"board of directors" means the board of directors of the company or, where the context so requires, if the company has only one director, the sole director;

"bondholder" means a holder of one or more bonds issued by the company;

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"equity available for distribution" means, at any given time, the aggregate of the current year profit or loss, accumulated realised profits and any distributable reserves (including share premium and voluntary premium), less accumulated realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 14.4;

"ordinary resolution" means a resolution of the shareholders that is passed by a simple majority of votes cast at a general meeting, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting;

"share" means a share in the share capital of the company, irrespective of its class;

"shareholder" means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

"special resolution" means any resolution of the shareholders other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by two-thirds of the votes cast at a general meeting;

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 72 of the Commercial Companies Act 1915; and

"voluntary premium" has the meaning given in Article 14.2.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.

1.4 These articles may incorporate any document by reference regardless of its source and either as it exists on any given date or as amended and restated from time to time but documents do not become articles of association in and of themselves because they are incorporated by reference.

Part 2. General characteristics, Shareholders, Share capital and shares

Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.

2.1 The company is a cooperative company organised as a public company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the company is:

RCM-GNB 2015-2 (LuxCo) Coop. S.A.

2.3 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, any stock, shares and other equity securities, bonds, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any claims against and securities and financial instruments issued by any public or private body.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form and finance its subsidiaries as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of subsidiaries and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Shareholders.

3.1 No person may be admitted as a shareholder of the company until the person has applied for membership in writing, the application has been approved by the company and the person has subscribed for one or more new shares.

3.2 Any shareholder may retire and withdraw from membership in the company by written notice to the company. Any such withdrawal is effective and the shares held by the withdrawing shareholder shall be repurchased and cancelled by the company (without the need for any shareholders' resolution to that effect) on the later of the date stated in the notice and the business day following the date on which the company receives the notice (or such other date as the parties may agree). The repurchase price and the terms of payment shall be determined by mutual agreement between the company and the withdrawing shareholder in the course of the month ensuing after the repurchase and cancellation of the shares. In case of disagreement, the price and the terms of payment shall be determined by an independent expert designated by the company.

3.3 Shareholders cannot be excluded from the company by anyone including the general meeting.

3.4 The shareholders cannot withdraw their equity contributions to the company at will.

Art. 4. Share capital.

4.1 The share capital of the company is twenty thousand US dollars (USD 20,000.00), divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1,00) each.

4.2 The general meeting is authorised (a) to reduce or increase the share capital of the company by cancelling or issuing shares and (b) to grant rights to subscribe for or to convert any other securities into shares in the share capital of the company.

4.3 Shares of the company shall be in registered form only and not in bearer or dematerialised form. The company must issue each shareholder with one or more non-negotiable certificates in respect of the shares which that shareholder holds.

4.4 The liability of a shareholder in respect of any share held by such shareholder is limited to the unpaid amount of the nominal value of such share and the premium for which it was issued.

Art. 5. Own shares.

5.1 Subject to and in accordance with Article 5.2 below and the Commercial Companies Act 1915, the company may generally acquire its own shares and hold them in treasury.

5.2 Except in the case of acquisition for no consideration, shares may only be acquired pursuant to a unanimous shareholders' resolution at the recommendation of the board of directors. Where shares are to be acquired for value, the board of directors shall draw up interim accounts and Article 15.2 shall apply mutatis mutandis.

5.3 Shares held in treasury and shares held by subsidiaries of the company are treated as though they are cancelled and all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

Art. 6. Share register and transferability of shares.

6.1 The company shall maintain a register of shareholders subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915.

6.2 Shares are only transferable among shareholders or to the company itself. Shares of any class may only be transferred simultaneously with a proportionate number of shares of each other class held by the transferor.

Part 3. Management and decision-making process

Art. 7. Directors.

7.1 The management of the company is the responsibility of three or more directors who shall together constitute a board of directors, which board may exercise all powers not reserved by law or these articles to the general meeting or any other body of the company. The general meeting may increase or, subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915, decrease the minimum number of directors. For the avoidance of doubt and according to article 51 of the Commercial Companies Act 1915, if the company has one shareholder, it can be managed by only one director.

7.2 Directors are appointed by the general meeting for a renewable term not exceeding six years. Directors may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as directors. The general meeting shall fix the directors' remuneration, if any.

7.3 If a seat is vacant on the board of directors, the remaining director or directors, other than directors appointed pursuant to this Article 7.3, may fill the vacancy and appoint a further director on a provisional basis, to hold office until the close of the next general meeting.

Art. 8. Decision-making by directors.

8.1 Any director can call a meeting of the board of directors by giving notice of the meeting to the other directors.

8.2 Notice of a meeting must indicate:

- (a) its proposed date and time;
- (b) where it is to take place; and
- (c) if it is anticipated that directors participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

8.3 Notice of a meeting must be given to each director but need not be in writing. Notice of a meeting need not be given to directors who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

8.4 Directors participate in a meeting of the board of directors, or part of a meeting of the board of directors, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other directors any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether directors are participating in a meeting, it is irrelevant where any director is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

8.5 Every decision put to the vote of the board of directors shall be decided by a majority of votes cast on the decision. No one shall be entitled to a casting vote.

8.6 Decisions of the board of directors may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 8.6 when all directors indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each director or to which each director has otherwise indicated agreement in writing.

8.7 The board of directors may adopt rules of procedure (consistent with the Commercial Companies Act 1915 and these articles) and may make any rule which it thinks fit about how such rules of procedure are to be recorded and communicated to directors.

8.8 For the avoidance of doubt, if the company has only one director, subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915, such director may take decisions without regard to any of the rules relating to board decision-making.

Part 4. Power to bind and reserve power

Art. 9. Representation.

9.1 The board of directors (or, for the avoidance of doubt, if the company has only one director, subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915, the sole director) represents and binds the company towards third parties and at law.

9.2 In addition, two directors acting jointly shall also be able to represent and bind the company and they shall have signing authority accordingly.

Art. 10. Board may delegate.

10.1 The board of directors may delegate the day-to-day management and any of the other powers which are conferred on it, including signing authority within the limits of the day-to-day management, to such person or persons, to such an extent, in relation to such matters or territories and on such terms and conditions, as it thinks fit.

10.2 If the board so specifies, any such delegation may authorise further delegation of the board's powers by any person to whom they are delegated.

10.3 The board may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions. Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Art. 11. Shareholders' reserve power and reserved matters.

11.1 The shareholders may, by ordinary resolution, direct the board of directors to take or refrain from taking specified action.

11.2 No such resolution relieves the directors from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution invalidates anything which the directors have done before the passing of the resolution, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 9.

Part 5. Decision-making by shareholders

Art. 12. General meetings.

12.1 General meetings shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the notice. The annual general meeting shall be held on the second Monday of May of each year at noon. If that day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the following business day.

12.2 The board of directors must convene annual general meetings and may call extraordinary general meetings. Extraordinary general meetings may also be convened by any shareholder of the company.

12.3 Except where the law otherwise provides, a general meeting must be called by notice of at least seven (7) calendar days, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given. A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the shareholders.

12.4 Notice of a general meeting must be sent to:

- (a) every shareholder and every director;
- (b) every bondholder as well as every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
- (c) every internal auditor, as applicable.

12.5 Notice of a general meeting must state:

- (a) the date, time and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that shareholders will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the pass-code to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting.

12.6 Except where these articles otherwise provide, a quorum of shareholders is present at a general meeting, irrespective of the number of persons physically present at the meeting, if at least one person entitled to vote at the meeting is present or represented. The own shares of the company and shares the rights attached to which are suspended shall be excluded from the calculation of any quorum, votes cast and the share capital of the company (for the purpose of establishing the attendance rate).

12.7 Where the board of directors so permits, shareholders may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling shareholders to address the general meeting from a remote location). Shareholders so participating shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate. If one or more shareholders participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all shareholders participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

12.8 Each share entitles the holder thereof to one vote. Except where the law or these articles otherwise provide, every resolution put to a vote shall be decided by a majority of votes cast on the resolution. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

12.9 Where the board of directors so permits, shareholders may vote by postal correspondence by means of a voting form approved and made available by the company and a shareholder so voting shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate.

12.10 Bondholders shall have the right to attend general meetings, either in person or by proxy, and to speak at such meetings and to cast an advisory vote.

Part 6. Accounting and finance

Art. 13. Accounting.

13.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

13.2 Insofar as required by law, unless the annual accounts are audited by a chartered statutory auditor, the company shall have one or more internal auditors appointed by the general meeting for a renewable term not exceeding six years, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as internal auditor.

Art. 14. Premium accounts, statutory reserve.

14.1 When the company issues shares at a premium, whether for cash or otherwise, it shall add to the share premium account the amount or value of the premiums.

14.2 When the company receives an equity contribution without allotment of securities in consideration thereof, from or at the direction of any shareholder in respect of one or more of such shareholder's shares ("voluntary premium"), it shall add to the appropriate premium account the amount of the contribution if it concerns a cash contribution or the agreed value of the contribution if it concerns a non-cash contribution.

14.3 Where shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury, the company shall maintain separate premium accounts for each class and the holders of shares of a class are collectively and exclusively entitled, on a pro rata and pari passu basis, to the amounts standing to the credit of their premium accounts.

14.4 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital.

Art. 15. Dividends and other distributions.

15.1 Each share of the same class confers an equal right to share in the profits and the liquidation proceeds of the company.

15.2 Subject to Article 14.4, the annual net profit is at the disposal of the general meeting, it being understood that, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the board of directors may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

Part 7. Fundamental changes**Art. 16. Amendment of articles.**

16.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive and subject to the other provisions of this Article 16, these articles may be amended by special resolution at a general meeting at which a quorum of shareholders representing half of the share capital is present or represented. If the meeting fails to reach quorum, an ensuing meeting may be convened, in the manner prescribed by law, and the amendment will then be resolved by special resolution, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting.

16.2 The articles may be amended to:

- (a) change the legal form of the company;
- (b) change the objects of the company;
- (c) reduce or increase the share capital;
- (d) create new classes of shares;
- (e) add, change or remove any rights, privileges, restrictions and conditions, including rights to accrued dividends, in respect of all or any of the shares, irrespective of class;
- (f) convert shares of any class into shares of other classes;
- (g) add, change or remove restrictions on the issue, transfer or ownership of shares; or
- (h) otherwise add, change or remove any provision of the articles.

16.3 Where shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury, any amendment to the articles of the company which varies the rights attached to a class of shares (including any change to the procedure for varying the rights attached to a class of shares) shall require also the approval of the holders of each class of shares that is affected by the change. Approval is given by a special resolution passed separately by the holders of each class of shares concerned (and the requirements as to majority and attendance rate shall apply mutatis mutandis to such a special resolution as they apply in relation to a special shareholders' resolution).

16.4 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the shareholders and the bondholders. Any variation of the company's objects or change in the legal form of the company must be approved by the bondholders, subject to and in accordance with Commercial Companies Act 1915.

Art. 17. Termination of the company.

17.1 Except where the law provides for a resolution to dissolve the company that is passed by a smaller majority of shareholders, the company can be dissolved pursuant to a special resolution.

17.2 Save where expressly otherwise provided in these articles, the company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

THE INCORPORATOR HEREBY DECLARES (where applicable, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting):

1. Twenty thousand (20,000) shares numbered 1 through 20000, with a nominal value of one US dollar (USD 1,-) each, are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporator. Such shares may be paid up by way of contributions in cash or in kind or in the form of services.

2. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on 31 December 2016.

3. The registered office of the company is located at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

4. The minimum number of directors is one. The following persons have been appointed as directors of the company, to hold office until the conclusion of the company's first annual general meeting:

- JOHN CHAPPELL GETZELMAN JR, born on 23 February 1965 in Colorado (USA), with professional address at 12310 10th Helena Dr, Los Angeles, CA 90049 (U.S.A.); and

- MATTHEW CHARLES BROWNDORF, born on 13 November 1970 in Pennsylvania (U.S.A.), with professional address at 34 Black Hawk, Irvine, CA 92603 (U.S.A.);

5. The following person has been appointed as internal auditor of the company, to hold office until the conclusion of the company's first annual general meeting:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), SARL a société à responsabilité limitée under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 33065.

This document is drawn up in English followed by a version in French. In case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the Incorporator has caused its duly authorised representative to set his hand hereunto this eighteenth day of December 2015 /

Suit la traduction française du texte qui précède:

LA SOUSSIGNEE, RCM-GNB 2015-2 (USCO), LLC, une société à responsabilité limitée sous les lois de Delaware, ayant son siège social au 108, West 13th Street, Wilmington, Delaware 19801, enregistrée auprès du registre des sociétés de Delaware sous le numéro 5909184 (le «Fondateur»), constituée par les présentes une société coopérative organisée comme une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivants:

Partie 1^{ère} . Interprétation

Art. 1^{er} . Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«action» signifie une action dans le capital social de la société, quelle que soit sa catégorie;

«actionnaire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs actions et, à ce titre, un associé de la société;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris des primes d'émission et primes volontaires), moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 14.4;

«conseil d'administration» signifie le conseil d'administration de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul administrateur, l'administrateur unique;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«obligataire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs obligations émis par la société;

«prime volontaire» a la signification donnée à l'Article 14.2;

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 72 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des actionnaires adoptée par une majorité simple des votes exprimés à une assemblée générale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée; et

«résolution spéciale» signifie toute résolution des actionnaires autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité de deux tiers des votes exprimés à une assemblée générale.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprennent le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprennent tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.

1.4 Peut être incorporé par renvoi dans les présents statuts tout document quelle que soit sa provenance, soit dans sa version à une date donnée, soit avec ses modifications successives et ses mises à jour. L'incorporation par renvoi d'un document dans les statuts ne lui confère pas valeur de statuts.

Partie 2. Caractéristiques générales, Associés, Capital social et actions

Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

2.1 La société est une société coopérative organisée comme une société anonyme selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la société est:

RCM-GNB 2015-2 (LuxCo) Coop. S.A.

2.3 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous actions, parts sociales, autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tous créances sur et valeurs mobilières et instruments financiers émis par tout organisme publique ou privé.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut financer ses filiales ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de filiales et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Associés.

3.1 Nul ne peut devenir associé de la société avant qu'il n'en ait fait la demande d'admission par écrit, que la société n'ait approuvé la demande et qu'il n'ait souscrit une ou plusieurs nouvelles actions.

3.2 Tout associé peut démissionner et se retirer de la société moyennant un avis écrit à cette dernière. Le retrait prend effet et la société rachète et annule toutes les actions détenues par l'associé qui se retire (sans qu'il soit besoin d'aucune résolution des actionnaires à cet effet) à la date indiquée dans l'avis ou, si il est postérieur, au jour ouvrable suivant celui de la réception de l'avis par la société (ou à toute autre date dont les parties peuvent convenir). Le prix de rachat et les modalités de paiement sont déterminés au cours du mois suivant la date du rachat et de l'annulation des actions, d'un commun accord entre la société et l'associé qui se retire. En cas de désaccord, le prix et les modalités de paiement sont fixés par un expert indépendant désigné par la société.

3.3 Les actionnaires ne peuvent pas être exclus de la société par personne, y compris l'assemblée générale.

3.4 Les associés ne peuvent pas retire les apports en capitaux propres à volonté.

Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social de la société est de vingt mille dollars des Etats-Unis (20.000,00 USD) et se divise en vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis chacune.

4.2 L'assemblée générale est autorisé (a) à réduire ou augmenter le capital social de la société en annulant ou émettant des actions et (b) à octroyer des droits de souscription d'actions ou de conversion des autres titres en actions dans le capital social de la société.

4.3 Les actions de la société ne sont que nominatives et non au porteur ou dématérialisées. La société doit délivrer à chaque actionnaire un ou plusieurs certificats non négociables concernant les actions que cet actionnaire détient.

4.4 La responsabilité d'un actionnaire relativement à une action qu'il détient est limitée au montant non libéré de la valeur nominale et de la prime d'émission à verser en contrepartie de l'émission de cette action.

Art. 5. Propres actions.

5.1 Sous réserve des et conformément aux dispositions de l'Article 5.2 ci-dessous et de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, en règle générale, la société peut acquérir ses propres actions et les conserver en portefeuille comme des actions auto-détenues.

5.2 Sauf en cas d'acquisition à titre gratuit, les actions ne peuvent être acquises que par une résolution unanime des actionnaires sur recommandation du conseil d'administration. Lorsque les actions seront acquises à titre onéreux, le conseil d'administration doit établir un état comptable et l'Article 15.2 est applicable par analogie.

5.3 Les actions auto-détenues et actions détenues par des filiales de la société sont traitées comme si elles étaient annulées et les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

Art. 6. Registre des actions et cessibilité d'actions.

6.1 La société doit tenir un registre des actionnaires sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

6.2 Les actions ne sont cessibles qu'entre actionnaires ou à la société elle-même.

Partie 3. Administration et processus de décision

Art. 7. Administrateurs.

7.1 L'administration de la société incombe à trois ou plusieurs administrateurs qui constituent un conseil d'administration, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société. L'assemblée générale peut augmenter ou, sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, diminuer le nombre minimal d'administrateurs.

7.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable qui ne peut excéder six ans. Tout administrateur peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être administrateur. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des administrateurs.

7.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, le seul administrateur ou les administrateurs restants, autre que des administrateurs nommés en vertu du présent Article 7.3, peuvent pourvoir à la vacance provisoirement et nommer des administrateurs supplémentaires pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Prise de décision par les administrateurs.

8.1 Tout administrateur peut convoquer une réunion du conseil d'administration en en avisant les autres administrateurs.

8.2 Tout avis de convocation à une réunion doit indiquer:

(a) le jour et l'heure proposés;

(b) le lieu où elle doit avoir lieu; et

(c) s'il est prévu que des administrateurs participant à la réunion ne se trouvent pas au même endroit, le moyen proposé pour qu'ils communiquent les uns avec les autres au cours de la réunion.

8.3 L'avis de convocation à une réunion doit être donné à chaque administrateur sans être nécessairement écrit. L'avis de convocation à une réunion peut ne pas être donné aux administrateurs qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.

8.4 Les administrateurs participent à une réunion du conseil d'administration, ou à une partie d'une réunion du conseil d'administration, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque administrateur peut communiquer aux autres administrateurs toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les administrateurs ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

8.5 Chaque décision soumise au vote du conseil d'administration sera prise à la majorité des votes exprimés. Aucun n'aura de vote prépondérant.

8.6 Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil d'administration est prise conformément au présent Article 8.6 lorsque tous les administrateurs indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque administrateur ou sur lequel chaque administrateur a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

8.7 Le conseil d'administration peut adopter un règlement intérieur (en respectant la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les présents statuts) et peut fixer toute règle qu'il juge appropriée sur la façon dont ce règlement doit être consigné et communiqué aux administrateurs.

8.8 Pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul administrateur, sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'administrateur unique peut prendre des décisions sans tenir compte des règles relatives à la prise de décision par un conseil.

Partie 4. Pouvoir d'engager et pouvoir de réserve

Art. 9. Représentation.

9.1 Le conseil d'administration (ou, pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul administrateur sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'administrateur unique) représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.

9.2 Par ailleurs, deux administrateurs agissant conjointement représentent et engagent également la société et ils disposent du pouvoir de signature en conséquence.

Art. 10. Pouvoir de délégation du conseil.

10.1 Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière et les autres pouvoirs qui lui sont conférés, y compris le pouvoir de signature en ce qui concerne la gestion journalière, à toute personne ou personnes, dans les limites de ceux-ci, en ce qui concerne les questions ou territoires et selon les conditions et modalités, qu'il juge appropriés.

10.2 Si le conseil le spécifie, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs du conseil par toute personne à qui ces pouvoirs sont délégués.

10.3 Le conseil peut révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les conditions et modalités. Toute délégation est régie par les règles générales du mandat.

Art. 11. Pouvoir de réserve des actionnaires et questions réservées.

11.1 Les actionnaires peuvent, par voie de résolution ordinaire, enjoindre au conseil d'administration d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.

11.2 Aucune résolution ne dispense les administrateurs de leurs fonctions ni n'exonère les administrateurs de leur responsabilité et aucune résolution n'annule les actes accomplis par les administrateurs avant l'adoption de la résolution ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 9.

Partie 5. Prise de décision par les actionnaires

Art. 12. Assemblées générales.

12.1 Les assemblées générales se tiennent à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social comme indiqué dans les avis de convocation. L'assemblée générale annuelle se tient le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à douze heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tient le jour ouvrable suivant.

12.2 Le conseil d'administration doit convoquer des assemblées générales annuelles et peut convoquer toute autre assemblée générale. Les assemblées générales extraordinaires peuvent également être convoquées par tout actionnaire de la société.

12.3 Sauf dispositions légales contraires, une assemblée générale doit être convoquée par avis d'au moins sept (7) jours civils, en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de l'avis. Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les actionnaires y consentent.

12.4 Un avis de convocation à une assemblée générale doit être envoyé à:

- (a) tous les actionnaires et tous les administrateurs;
- (b) tous les obligataires ainsi que tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote attaché à une ou plusieurs actions est attribué; et
- (c) tous les commissaires aux comptes, selon le cas.

12.5 Un avis de convocation à une assemblée générale doit contenir:

- (a) le jour, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que des actionnaires participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et
- (c) l'ordre du jour de l'assemblée.

12.6 Sauf dispositions statutaires contraires, le quorum nécessaire est atteint quel que soit le nombre de personnes physiquement présentes à l'assemblée générale, lorsqu'au moins une personne habile à voter à l'assemblée est présente ou représentée. Les propres actions de la société et les actions dont les droits ont été suspendus ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum éventuel, des votes exprimés et du capital social de la société (aux fins de la détermination du taux de présence).

12.7 Lorsque le conseil d'administration le permet, les actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux actionnaires de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence, les actionnaires qui participent ainsi. Si un ou plusieurs actionnaires participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les actionnaires participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

12.8 Un actionnaire dispose d'un vote par action. Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, aucune résolution soumise à un vote n'est prise qu'à la majorité des votes exprimés. En cas de partage des votes, le président de l'assemblée n'aura pas vote prépondérant.

12.9 Lorsque le conseil d'administration le permet, les actionnaires peuvent voter par correspondance au moyen d'un formulaire approuvé et mis à disposition par la société et tout actionnaire qui vote ainsi est réputé présent pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence.

12.10 Les obligataires ont le droit d'assister à l'assemblée générale, en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire, et d'y prendre la parole, mais avec vote consultatif seulement.

Partie 6. Comptabilité et finances

Art. 13. Comptabilité.

13.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

13.2 Dans la mesure où la loi le prescrit, à moins que les comptes annuels sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable n'excédant pas six ans et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

Art. 14. Comptes de primes, réserve légale.

14.1 Lorsque la société émet des actions en contrepartie d'apports en numéraire ou autrement et une prime d'émission est prévue, elle crédite au compte de primes d'émission le montant ou la valeur de la prime reçue.

14.2 Lorsque la société reçoit un apport en capitaux propres non rémunérés par des titres, d'un actionnaire ou sur ordre de celui-ci quant à une ou plusieurs de ses actions (une «prime volontaire»), elle crédite au compte de primes pertinent le montant de l'apport en numéraire ou la valeur convenue de tout apport autre qu'en numéraire reçu.

14.3 S'il y a plusieurs catégories d'actions, sans tenir compte des actions auto-détenues, la société devra tenir des comptes de primes distincts pour chaque catégorie. Les détenteurs d'actions d'une catégorie auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, aux soldes créditeurs de leurs comptes de primes.

14.4 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

Art. 15. Dividendes et autres distributions.

15.1 Chaque action d'une même catégorie confère un droit identique dans la répartition des bénéfices et du boni de liquidation de la société.

15.2 Sous réserve de l'Article 14.4, les bénéfices nets annuels sont mis à la disposition de l'assemblée générale, étant entendu que le conseil d'administration peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date de l'état comptable.

Partie 7. Modifications de structure

Art. 16. Modification des statuts.

16.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procès qui sont plus restrictives et sous réserve des autres dispositions du présent Article 16, les présents statuts peuvent être modifiés par résolution spéciale à une assemblée générale. Le quorum à une telle assemblée est atteint lorsque des actionnaires représentant au moins la moitié du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée peut être convoquée, de la manière prescrite par la loi, et la modification sera alors adoptée par résolution spéciale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée.

16.2 Les statuts peuvent être modifiés afin:

- (a) de changer la forme juridique de la société;
- (b) de modifier l'objet social;
- (c) de réduire ou d'augmenter le capital social;
- (d) de créer de nouvelles catégories d'actions;
- (e) d'ajouter, de modifier ou de supprimer tous droits, privilèges, restrictions et conditions, y compris le droit à des dividendes accumulés, concernant tout ou partie des actions, quelle que soit la catégorie;
- (f) de convertir des actions d'une catégorie en actions des autres catégories;
- (g) d'apporter, de modifier ou de supprimer des restrictions quant à l'émission, à la cession ou au droit de propriété des actions; et
- (h) d'ajouter, de modifier ou de supprimer autrement toute disposition des statuts.

16.3 Lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions, sans tenir compte des actions rachetées ou auto-détenues, toute modification des statuts de la société altérant les droits attachés à une catégorie d'actions (y compris tout changement apporté à la procédure de modification des droits attachés à une catégorie d'actions) nécessite également l'approbation des actionnaires qui détiennent les actions de chacune des catégories concernées par cette modification. L'approbation est donnée par résolution spéciale adoptée séparément par les actionnaires de chacune des catégories d'actions visées (et les conditions de majorité et de taux de présence s'appliquent par analogie à une telle résolution spéciale comme elles s'appliquent aux résolutions spéciales des actionnaires).

16.4 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des actionnaires et des obligataires. Les modifications touchant à l'objet ou à la forme juridique de la société doivent être approuvées par les obligataires, sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 17. Différentes manières dont finit la société.

17.1 Sauf dispositions légales prévoyant une résolution de dissoudre la société qui est adoptée par une majorité des actionnaires plus faible, la société peut être dissoute par une résolution spéciale.

17.2 Sauf dispositions contraires expresses des présents statuts, la société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

LE FONDATEUR DECLARE PAR LES PRESENTES (le cas échéant, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale):

1. Vingt mille (20.000) actions, numérotées de 1 à 20000, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1,- USD) chacune, sont émises au pair et souscrites par le Fondateur. Ces actions peuvent être libérées par des apports en numéraire, en nature ou en industrie.

2. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

3. Le siège social de la société est établi au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

4. Le nombre minimal d'administrateurs est un. Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs de la société, pour un mandat allant jusqu'à la conclusion de la première assemblée générale annuelle de la société:

- JOHN CHAPPELL GETZELMAN JR, né le 23 février 1965 à Colorado (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 12310 10th Helena Dr, Los Angeles, CA 90049 (Etats-Unis d'Amérique); et

- MATTHEW CHARLES BROWNDORF, né le 13 novembre 1970 à Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 34 Black Hawk, Irvine, CA 92603 (Etats-Unis d'Amérique);

5. La personne suivante est nommée comme commissaire aux comptes de la société, pour un mandat allant jusqu'à la conclusion de la première assemblée générale annuelle de la société:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), SARL une société à responsabilité limitée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33065.

Le présent document est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

EN FOI DE QUOI, le Fondateur a fait signer les présentes par son représentant dûment autorisé le dix-huitième jour du mois de décembre 2015.

RCM-GNB 2015-2 (USCO), LLC

Référence de publication: 2015208416/550.

(150234906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Palazzo Leonardo 11A S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 202.508.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of December,

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

LAGFIN S.A., a company registered in Luxembourg with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under the number B 51.599, having its registered office at 3, Rue des Bains, L-1212, Luxembourg, acting in its capacity as sole shareholder of Palazzo Leonardo 11A -Investimentos Imobiliarios Sociedade Unipessoal Lda, a company registered in the Conservatoria do Registro Commercial da Zona Franca de Madeira, under the number 511.286.511 having its registered office at 98, Rua dos Murças, 9000 Funchal, Madeira (hereafter the "Company"),

here represented by Mr. Massimiliano SELIZIATO, director, residing in Luxembourg, at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I.- All the shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders of the Company have been beforehand informed.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer the registered office and the place of effective management (also known as the principal place of business) of the Company from Madeira to Luxembourg and set its articles of association;

2. Set the registered office and the place of effective management (also known as the principal place of business) at 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Amend and restate the articles of association of the Company to reflect the fact that the Company will become a Luxembourg company in the legal form of a "société à responsabilité limitée"; Confirmation of the denomination of the Company;

4. Appointment of the sole manager.

III.- The meeting was provided with the following documents:

- A copy of the current articles of association of the Company;

- A copy of excerpt from Madeira Commercial Register dated September 30, 2015;

- A copy of the resolutions of the sole shareholder of the Company taken in Funchal dated September 28, 2015 and;

- An interim balance sheet of the Company as of August 31, 2015.

All the above mentioned documentation initialed ne varietur by the proxyholder of the represented sole shareholder, and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes to be filed.

After the foregoing was approved by the existing sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to transfer the registered office and place of effective management of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg, in Luxembourg, at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg at the date of the present deed, and therefore to reiterate and ratify, in as much as necessary the resolutions of the sole shareholder of the Company taken in Funchal on September 28, 2015.

Second resolution

It is resolved that the Company continues in the Grand Duchy of Luxembourg, in the form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" without the Company being dissolved and with full corporate and legal continuance.

Third resolution

It is resolved to acknowledge the amendment of the articles of association of the Company in order to make them comply with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg "société à responsabilité limitée" and to ratify the current version of the articles of association of the Company, the terms of which are reproduced hereafter:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The Company's purpose is any activity related directly or indirectly to the holding of any participation under whatsoever form in whatsoever company incorporated in Luxembourg or in any foreign country, as well as the administration, the management, control and development of said participations.

2.2 The Company has also as purpose the purchasing and selling, the renting and the management of any real estate property, built or not built, in Luxembourg as well as in any foreign country and the promotion, the exchange and the negotiation of any real estate investment.

2.3 The company may use its funds for the creation, the management, the development, the use, the right and the grant of use, and the disposal by way of sale, transfer, exchange or otherwise, the liquidation of a portfolio consisting of any real estate property, security, patent, trademark, copyright, design and model of whatever origin and of any kind, the participation to the creation, to the development and the control of any real estate property, any enterprise and patent, the acquisition by way of contribution in kind, by subscription, option or otherwise of any real estate property, security, patent, trademark, copyright as well as the selling by way of sale, transfer, exchange or otherwise as well as the valorization of said real estate property, security, patent and trademark.

2.4 The company may borrow in any form whatever. Within the limits of the law of August 10, 1915, the company may grant to companies in which it has participating interest and to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees.

2.5 In general the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "PALAZZO LEONARDO 11A S. à r. l."

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager (gérant) or in case of plurality of managers (gérants), by a decision of the board of managers (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 50,000.- (fifty thousand Euros) represented by 50,000 (fifty thousand) shares (parts sociales) of EUR 1.- (one Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one member company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and

200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole manager (gérant) or more managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance). The manager(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A manager (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole manager (gérant) and each of the members of the board of managers (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as manager (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any manager (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of managers (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager (gérant), and, in case of plurality of managers (gérants), by the sole signature of any member of the board of managers (conseil de gérance).

7.3.3 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager (gérant).

7.4.4 The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of managers (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the managers' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Managers (gérants)

Any manager (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of the month of April, at 10.00 a.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Amendment of article. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Fourth resolution

It is confirmed that all the 50,000 (fifty thousand) shares are attributed to the sole shareholder LAGFIN S.A. prenamed.

Fifth resolution

The sole shareholder records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company results from an interim balance sheet as of August 31 2015 which has been delivered to the notary. A copy of the interim balance sheet, signed *ne varietur* by the proxy-holder of the represented sole shareholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

The sole shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

It results from the interim balance and a certificate of the management that the net assets of the Company are at least EUR 50,000.- (fifty thousand euros).

Sixth resolution

It is hereby resolved to appoint as sole manager of the Company for an unlimited period:

- Mr Massimiliano SELIZIATO, born on January 6. 1982 at Mirano (Italy) residing professionally at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 3,800.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre,

par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

LAGFIN S.A., une société anonyme luxembourgeoise inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 51.599, ayant son siège social au 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg actant comme associé unique de la société PALAZZO LEONARDO 11A -Investimentos Imobiliarios Sociedade Unipessoal Lda, une société enregistrée auprès du Conservatoria do REGISTRO Comercial da Zona Franca de Madeira sous le numéro 511.286.511, ayant son siège social au 98, Rua Dos Murças, 9000 Funchal, Madeira (ci-après la «Société»),

ici représenté par Monsieur Massimiliano SELIZIATO, administrateur, résident professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'associé unique de la Société, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- que toutes les parts sociales sont représentées, de sorte que l'assemblée peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés de la Société ont été préalablement informés.

II.- que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social et du siège de direction effective (également connu comme étant le siège principal des activités) de la Société de Madère vers Luxembourg, et rédaction de ses statuts;

2. Détermination du siège social et de l'établissement principal au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Modification et reformulation des statuts de la Société afin de refléter le fait que la Société va opérer au Luxembourg sous la forme légale d'une société à responsabilité limitée; Confirmation de la dénomination de la Société;

4. Nomination du gérant unique.

III.- Les documents suivants ont été soumis lors de l'assemblée:

- Une copie des statuts en vigueur de la Société;

- Une copie de l'extrait du Registre de Madère daté du 30 Septembre 2015;

- Une copie des résolutions de l'associé unique de la Société prises à Funchal le 28 Septembre 2015 et;

- Un bilan intérimaire de la Société daté du 31 Août 2015.

Tous les documents ci-avant mentionnés paraphés ne varietur par le mandataire de l'associé représenté, et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique existant, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social et le siège de direction effective de la Société vers le Grand Duché de Luxembourg, à Luxembourg-Ville, au 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg à la date du présent acte, et par conséquent, de rappeler et de ratifier, pour autant que de besoins les résolutions de l'associé unique de la Société prises à Funchal le 28 Septembre 2015.

Deuxième résolution

Il est décidé que la Société opère au Grand Duché de Luxembourg, sous la forme d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sans dissolution et avec continuation de la personnalité juridique.

Troisième résolution

Il est décidé d'adopter la modification des statuts de la Société afin de les rendre conformes, en substance avec le droit du Grand Duché de Luxembourg applicable à une société à responsabilité limitée luxembourgeoise et de ratifier la présente version des statuts de la Société, dont les termes sont reproduits ci-après:

STATUTS

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 Elle a également pour objet l'achat et la vente, la location et la gérance de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que la promotion, l'échange et la négociation de tout investissement immobilier.

2.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous biens immobiliers, titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de tout bien immobilier, toute entreprise et brevet, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous biens immobiliers, titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces biens immobiliers, titres et brevets.

2.4 Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout associé tous concours, prêts, avances ou garanties.

2.5 En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et pourra réaliser toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «PALAZZO LEONARDO 11A S. à r. l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 50.000,- EUR (cinquante mille Euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier vendredi du mois d'avril à 10h00.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devra se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collègue et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

Il est confirmé que les 50.000 (cinquante mille) parts sociales sont toutes attribuées au seul associé LAGFIN S.A. précité.

Cinquième résolution

L'associé unique prend acte que la description et la cohérence de l'actif et du passif de la Société résultent d'un bilan provisoire établi au 31 août 2015, tel que remis au notaire. Une copie du bilan provisoire signée ne varietur par le mandataire de l'associé unique, et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'associé unique déclare que la totalité de l'actif et du passif de la Société, sans aucune restriction, demeure la propriété intégrale de la Société, qui continue de posséder tous ses avoirs et d'être liée par toutes ses dettes et ses engagements.

Il résulte du bilan provisoire et d'un certificat de la direction que l'actif net de la Société atteint au moins EUR 50.000,- (cinquante mille euros).

Sixième résolution

Il est décidé par la présente de nommer en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Massimiliano SELIZIATO, né le 6 Janvier 1982, à Mirano (Italie) et résident professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge dans le cadre du présent acte, s'élève à environ EUR 3.800,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

À la demande du comparant, le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ce dernier a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. SELIZIATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40252. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015208322/475.

(150235323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: PLN 1.065.579.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE TENTH DAY OF DECEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) KRUK S.A., a publicly-traded joint stock company, with registered office in Ul. Wolowska 8, 51-116 Wroclaw, Poland,

2) InvestCapital Malta Ltd, a limited liability company, with registered office at The Hub, Triq Sant' Andrija, San Gwann, SGN 1612 Malta,

both duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as members of SECAPITAL S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 25 November 2015 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The members, represented as above stated, request the undersigned notary to document the following:

Sole resolution

The members decide to completely restate the articles of association of the Company without any changes to its form, purposes, or other essential points of the by-laws, which henceforth will be read as follows:

Art. 1. There exists a limited liability company under the name of SECAPITAL S.à.r.l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are to conclude one or several securitisation operations governed by the law of 22 March 2004 on Securitisation, notably the performance of all financial operations, in particular the subscription, the acquisition, the transfer, the sale and the securitisation of (a) real properties, (b) transferable securities (representing debt or other) issued by international institutions or organisations, sovereign States, public and private companies as well as any other legal entities, and (c) assets and/or receivables of any other type and nature.

Without prejudice to this corporate object, the company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of all securities or other financial instruments, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities or financial instalments, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees, issue bonds and securities of all kinds in any currency and to take any other loans, enter into swap agreements and provide for any kind of guarantees, by way of mortgage or other means based on the assets and rights held by the company in order to satisfy the reimbursement.

In a general way, the company may use any kind of techniques and instruments relating to its property and/or investments permitting an effective management of these, including all techniques and all instruments to protect it against exchange risks and interest rate risks.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any financial, movable, property, commercial and industrial transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at PLN 1,065,579,000 (one billion sixty-five million five hundred seventy-nine thousand Polish zloty) divided into 267,210 (two hundred sixty-seven thousand two hundred ten) Class A allocated to Compartment A, 50,378 (fifty thousand three hundred seventy-eight) Class B corporate units allocated to Compartment B, 11,724 (eleven thousand seven hundred twenty-four) Class C corporate units allocated to Compartment C, 26,904 (twenty-six thousand nine hundred four) Class D corporate units allocated to Compartment D, 175,072 (one hundred seventy-five thousand seventy-two) Class E corporate units allocated to Compartment E, 288,244 (two hundred eighty-eight thousand two hundred forty-four) Class F corporate units and 246,047 (two hundred forty-six thousand forty-seven) Class G corporate units allocated to Compartment G with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. The board of managers may create one or several Compartments, each of them corresponding to a distinct portion of the assets and liabilities of the company within the prescriptions of the law of 22 March 2004 on Securitisation, and more specifically in respect of Article 5 of this law.

Each Compartment of the company shall be treated like a separate entity with regards to the corporate units and debt instruments issued in respect of the Compartment. The rights of the holders of the securities issued by the company, (i) which have been attributed to one Compartment as at their entry into force, or (ii) which have been created as at the creation, during the running or as at the liquidation of a Compartment, are, unless provided otherwise in the decision of the board of managers creating such a Compartment, strictly limited to the assets of such Compartment. The rights of the holders of any securities issued without a specific entitlement to the assets of a Compartment give no entitlement to the assets of any particular Compartment.

Unless otherwise decided by the board of managers as at the creation of any Compartment, the board of managers may not modify its prior decisions in respect of the Compartment and the rights of the holders of any securities issued in respect of the Compartments, irrespective whether these rights result from the issue of corporate units or debt instruments. Any such amendment will otherwise need to be taken by a resolution of the holders of such rights in a Compartment. Any decision by the Board of Managers in violation of this rule will be considered void.

Each Compartment of the company may be liquidated separately and does not trigger the liquidation of the corporation or any other Compartment.

The corporation may issue securities, the value or the remuneration of which is linked to Compartments, assets or other investments, or the repayment of which depends on the repayment of underlying instruments, of certain rights or of certain categories of corporate units.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. The financial statements of the company will be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises) as appointed by the board of managers in accordance with the law on Securitisation.

Art. 15. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 16. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the corporate capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the corporate capital.

Members owning corporate units attributed to a determined Compartment, may hold general meetings in the described form, deciding on questions exclusively connected to the Compartment.

Members owning corporate units attributed to other Compartments or members owning corporate units which are not attributed to any Compartment may participate in such meetings but have no voting rights in such meetings.

Art. 17. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

Art. 18. Every year on December thirty-first, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 19. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 20. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

If different Compartments have been created, the company determines at the end of every accounting year a result for each Compartment based on a separate accounting for each Compartment. These additional accounts have to be prepared in addition to the financial statements required by the Law on Commercial Companies.

The members determine, unanimously, the allocation of any charges that cannot be attributed to a Compartment.

Failing unanimous vote, these overhead charges will be allocated equally between the existing Compartments during the period to which these charges relate (the "Period"). Concerning Compartments which have been existing for less time than the Period, the portion of overhead charges allocated to these Compartments shall be reduced pro rata temporis and the difference between the total overhead charges allocated to a Compartment and the reduced pro rata temporis amount will be equally allocated to the other Compartments existing during the entire Period.

The profit of a Compartment shall be the difference between all income of the Compartment of whatever kind (including interest, dividends, capital gains, liquidation proceeds), and all charges, losses incurred, taxes due and other expenses that are incurred by the corporation and that can reasonably and regularly be attributed to the Compartment (including consultancy fees, cost, capital gains taxation, and cost connected to the distribution of dividends), and eventually, all charges allocated to the Compartment according to § 4 and 20 § 5 of article 20 of the present by-laws.

The board of managers may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits of Company law.

Art. 21. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 22. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 23. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as subsequently amended, as well as to the Securitisation Law."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) KRUK S.A., une société anonyme cotée de droit polonais, ayant son siège social à Ul. Wolowska 8, 51-116 Wrocław, Pologne,

2) InvestCapital Malta Ltd, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à The Hub, Triq Sant' Andrija, San Gwann, SGN 1612 Malte,

toutes deux ici représentées par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par deux procurations données sous seing privé lesquelles, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement,

agissant en leur qualité d'associées de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 25 novembre 2015 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associées, représentées comme stipulé ci-dessus, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Unique résolution

L'associée unique décide de procéder à une refonte complète des Statuts de la Société sans changer sa forme, son objet ou d'autres éléments essentiels des Statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SECAPITAL S.à.r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la loi sur la titrisation, notamment la réalisation de toutes opérations financières, en particulier la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente et la titrisation de (a) biens immobiliers, (b) valeurs mobilières (représentant une dette ou autres) émises par des organismes et institutions internationales, des Etats souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que d'autres entités juridiques et (b) actifs et/ou de créances de tout autre genre ou nature.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, à l'acquisition et à la liquidation de tous titres et autres instruments financiers; participer à la création, au développement et/ou au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres ou autres instruments financiers; les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le remboursement.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

En général, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à PLN 1.065.579.000 (un milliard soixante-cinq millions cinq cent soixante-dix-neuf mille zloty polonais) représenté par 267.210 (deux cent soixante-sept mille deux cent dix) parts sociales de catégorie A affectées au Compartiment A, 50.378 (cinquante mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales de catégorie B affectées au Compartiment B, 11.724 (onze mille sept cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie C affectées au Compartiment C, 26.904 (vingt-six mille neuf cent quatre) parts sociales de catégorie D affectées au Compartiment D, 175.072 (cent soixante-quinze mille soixante-douze) parts sociales de catégorie E affectées au Compartiment E, 288.244 (deux cent quatre-vingt-huit mille deux cent quarante-quatre) parts sociales de catégorie F affectées au Compartiment F et 246.047 (deux cent quarante-six mille quarante-sept) parts sociales de catégorie G affectées au Compartiment G d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les Sociétés Commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs Compartiments, chacun correspondant à une part distincte des actifs et passifs de la société dans le respect des dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la Titrisation, et plus particulièrement l'article 5 de cette loi.

Chaque Compartiment de la société devra être traité comme une entité séparée eu égard aux parts sociales et aux instruments de créances émis par la société. Les droits des détenteurs de ces titres émis par la société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les décisions du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment. Les détenteurs de titres de la société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les décisions du conseil de gérance de la société créant un tel Compartiment, aucune décision du conseil de gérance de la société ne pourra être prise afin de modifier les décisions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des détenteurs de parts sociales dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des détenteurs de parts sociales dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la société elle-même.

La société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts sociales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'accomplissement de leur mandat.

Art. 14. Les comptes de la société sont contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, désignés par le conseil de gérance conformément à la loi sur la titrisation.

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un des autres associés, porteur de procuration spéciale.

Art. 16. Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Toutes les autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts des parts sociales.

Les détenteurs de parts de la société rattachées à un Compartiment déterminé de la société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs de parts de la société rattachées aux autres Compartiments de la société ou les détenteurs de parts de la société qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé pourront participer à ces assemblées générales, mais ne pourront pas voter.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 19. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 20. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Si différents Compartiments ont été créés par le conseil d'administration, la société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la société conformément à la loi sur les sociétés commerciales).

Les associés décident, à l'unanimité, de l'affectation à réserver aux dépenses non attribués à un Compartiment en particulier.

A défaut d'unanimité, ces dépenses générales seront affectées à parts égales entre les différents Compartiments existants au cours de la période pendant laquelle ces frais se rapportent (la «Période»). Concernant les Compartiments existants depuis moins longtemps que la Période, la partie des dépenses générales affectées à ces Compartiments sera réduite pro rata temporis et la différence entre le total des dépenses générales affectées à un Compartiment et le montant réduit pro rata temporis sera affectée à parts égales entre les Compartiments existants durant la Période.

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes) et éventuellement, le montant des dépenses générales affectées à ce Compartiment conformément aux alinéas 4 et 20 de l'article 20 des présents statuts.

Le conseil de gérance pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui déterminent leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 22. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi qu'à la loi du 22 mars 2004 sur la Titrisation.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 décembre 2015. Relation: ILAC/2015/39732. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015208504/313.

(150234282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Scaprim Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.555,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 183.140.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of December.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

(1) TwentyTwo Capital Lux, a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.670,

here represented by Marceau VISANO, Avocat, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in on 10 December 2015;

(2) Roma 18, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.012,

here represented by Marceau VISANO, Avocat, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in on 11 December 2015; and

(3) Anne-Elisabeth Genot, born in Mulhouse (France) on 7 November 1979, residing at 7, rue Adolphe Guyot, 92270 Bois Colombes, France,

here represented by Marceau VISANO, Avocat, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in on 11 December 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Scaprim Lux, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 183.140 incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 533 on 27 February 2014. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch dated 18 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2659 on 1 October 2014.

The appearing parties representing the entire share capital entitled to vote declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of eighty six thousand and thirty euro (EUR 86,030) represented by seventy four thousand eight hundred and eighty (74,880) class A shares (the "A Shares"), one thousand five hundred and fifty (1,550) class B shares (the "B Shares") and nine thousand six hundred (9,600) class C shares (the "C Shares"), each with a nominal value of one euro (EUR 1), up to one hundred ten thousand five hundred fifty five euro (EUR 110,555) through the issue of twenty one thousand five hundred thirty four (21,534) A Shares, two hundred thirty (230) B Shares and two thousand seven hundred sixty one (2,761) C Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

2. Amendment of article 6.1 of the articles of association; and

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of twenty four thousand five hundred twenty five euro (EUR 24,525) represented by twenty one thousand five hundred thirty four (21,534) A Shares, two hundred thirty (230) B Shares and two thousand seven hundred sixty one (2,761) C Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

The twenty four thousand five hundred twenty five (24,525) newly issued shares have been subscribed as follows:

- twenty one thousand five hundred thirty four (21,534) A Shares have been subscribed by TwentyTwo Capital Lux, aforementioned, for an amount of two million five hundred fifty three thousand eight hundred forty six euro (EUR

2,553,846) consisting of twenty one thousand five hundred thirty four euro (EUR 21,534) to the share capital and two million five hundred thirty two thousand three hundred eleven euro (EUR 2,532,311) to the share premium;

- two hundred thirty (230) B Shares have been subscribed by Anne-Elisabeth Genot, aforementioned, for an amount of twenty seven thousand two hundred eighty five euro (EUR 27,285) consisting of two hundred thirty euro (EUR 230) to the share capital and twenty seven thousand fifty five euro (EUR 27,055) to the share premium; and

- two thousand seven hundred sixty one (2,761) C Shares have been subscribed by Roma 18, aforementioned, for an amount of eighty one thousand eight hundred fifty four euro (EUR 81,854) consisting of two thousand seven hundred sixty one euro (EUR 2,761) to the share capital and seventy nine thousand ninety three euro (EUR 79,093) to the share premium.

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash amounting to two million six hundred sixty two thousand nine hundred eighty five euro (EUR 2,662,985), such amount being as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution amounting to two million six hundred sixty two thousand nine hundred eighty five euro (EUR 2,662,985) consists of twenty four thousand five hundred twenty five euro (EUR 24,525) to the share capital of the Company and two million six hundred thirty eight thousand four hundred fifty nine euro (EUR 2,638,459) to the share premium of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 6.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **6.1.** The Company's share capital is set at one hundred ten thousand five hundred fifty-five euro (EUR 110,555), represented by:

- (i) ninety six thousand four hundred fourteen (96,414) class A shares (the "A Shares");
 - (ii) one thousand seven hundred eighty (1,780) class B shares (the "B Shares"); and
 - (iii) twelve thousand three hundred sixty one (12,361) class C shares (the "C Shares" and together with the A Shares and the B Shares, the "Shares");
- each with a nominal value of one euro (EUR 1.-).”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at three thousand euro (EUR 3,000.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) TwentyTwo Capital Lux, une société anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.670, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

représentée par Marceau VISANO, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 10 décembre 2015;

2) Roma 18, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184.012,,

représentée par Marceau VISANO, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 11 décembre 2015; et

3) Anne-Elisabeth Genot, née à Mulhouse (France) le 7 novembre 1979, résidant au 7, rue Adolphe Guyot, 922700 Bois Colombes, France,

représentée par Marceau VISANO, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 11 décembre 2015.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés représentant l'intégralité du capital social de Scaprim Lux, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.140, constituée selon acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 25 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 533 en date du 27 février 2014. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch en date du 18 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2659, en date du 1^{er} octobre 2014.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social appelée à voter déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-six mille et trente euros (EUR 86.030) représenté par soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt (74.880) parts sociales de catégorie A (les «Parts A»), mille cinq cent cinquante (1.550) parts sociales de catégorie B (les «Parts B») et neuf mille six cent (9.600) parts sociales de catégorie C (les «Parts C»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, jusqu'à celui de cent dix mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 110.555), par l'émission de vingt-un mille cinq cent trente-quatre (21.534) Parts A, deux cent trente (230) Parts B et deux mille sept cent soixante-un (2.761) Parts C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

2. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société; et

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de vingt-quatre mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 24.525) représenté par vingt-un mille cinq cent trente-quatre (21.534) Parts A, deux cent trente (230) Parts B et deux mille sept cent soixante-un (2.761) Parts C d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Les vingt-quatre mille cinq cent vingt-cinq (24.525) nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

- vingt-un mille cinq cent trente-quatre (21.534) Parts A ont été souscrites par TwentyTwo Capital Lux, précitée, pour un montant de deux million cinq cent cinquante-trois mille huit cent quarante-six euros (EUR 2.553.846) consistant en vingt-un mille cinq cent trente-quatre euros (EUR 21.534) pour le capital social et deux million cinq cent trente-deux mille trois cent onze euros (EUR 2.532.311) pour la prime d'émission;

- deux cent trente (230) Parts B ont été souscrites par Anne-Elisabeth Genot, précitée, pour un montant de vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 27.285) consistant en deux cent trente euros (EUR 230) pour le capital social et vingt-sept mille cinquante-cinq euros (EUR 27.055) pour la prime d'émission; et

- deux mille sept cent soixante-un (2.761) Parts C ont été souscrites par Roma 18, précitée, pour un montant de quatre-vingt-un mille huit cent cinquante-quatre euros (EUR 81.854) consistant en deux mille sept cent soixante-un euros (EUR 2.761) pour le capital social et soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-treize euros (EUR 79.093) pour la prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire; de telle manière que le montant de deux million six cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 2.662.985) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de deux million six cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 2.662.985) consiste en vingt-quatre mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 24.525) pour le capital social et deux million six cent trente-huit mille quatre cent cinquante-neuf euros (EUR 2.638.459) pour la prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent dix mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 110.555), représenté par:

- (i) quatre-vingt-seize mille quatre cent quatorze (96.414) parts sociales de catégorie A (ci-après les «Parts A»);
- (ii) mille sept cent quatre-vingt (1.780) parts sociales de catégorie B (ci-après les «Parts B»); et
- (iii) douze mille trois cent soixante-un (12.361) parts sociales de catégorie C (ci-après les «Parts C») et ensemble avec les Parts A et les Parts B, les «Parts»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. VISANO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21802. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208459/178.

(150233958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Paragem Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.253.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary, residing in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duchy of Luxembourg

THERE APPEARS:

Geosh Consolidated Assets S.à r.l. SPF, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized as a family estate management company (société de gestion de patrimoine familial) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 179.251 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Anne de Bourcy, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the attorney-in-fact and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares representing the entire share capital of Paragem Assets S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 121,194 having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies under number B 179.253 (the Company). The Company was incorporated on 22 July 2013 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - number 2324 dated 20 September 2013 and its articles of association were amended for the last time on 20 December 2013 pursuant to a deed of Me Francis Kessler, notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - number 1499 dated 11 June 2014.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(i) Waiver of the convening notices;

(ii) Approval of the interim accounts of the Company dated 31 October 2015 (the Interim Accounts);

(iii) Authorisation to the board of managers (the Board) to repurchase the Class 9 Shares (as defined below) to be cancelled, using the available distributable reserves as set out in the Interim Accounts, for an aggregate amount corresponding to the amount proposed by the Board, in accordance with article 7 of the articles of association of the Company (the Total Cancellation Amount);

(iv) Reduction of the share capital of the Company by way of the cancellation of all the outstanding 13,466 (thirteen thousand four hundred sixty-six) class A9 shares (the Class 9 Shares) in the nominal amount of EUR 13,466 (thirteen thousand four hundred sixty-six euros), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 121,194 (one hundred twenty-one thousand one hundred ninety-four euros) to EUR 107,728 (one hundred and seven thousand seven hundred twenty-eight euros);

(v) Subsequent amendment of articles 5.1 and 17.4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes specified under the above items;

(vi) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of

the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

(vii) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives any and all convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Interim Accounts.

Third resolution

After due consideration of the content of the Interim Accounts, the Sole Shareholder resolves to authorize the Board to undertake, in accordance with article 7 of the Articles, the repurchase of the Class 9 Shares for an aggregate amount equal to the Total Cancellation Amount.

The Sole Shareholder further acknowledges that the Total Cancellation Amount to be paid by the Company for the purpose of the repurchase of the Class 9 Shares has been set in full compliance with both the Articles, and especially article 7 of the Articles, and the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce and it hereby reduces the share capital of the Company by an amount of EUR 13,466 (thirteen thousand four hundred sixty-six euros), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 121,194 (one hundred twenty-one thousand one hundred ninety-four euros) to EUR 107,728 (one hundred and seven thousand seven hundred twenty-eight euros) by way of cancellation of the Class 9 Shares.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 107,728 (one hundred and seven thousand seven hundred twenty-eight euros) represented by:

- 13,466 A1 shares;
- 13,466 A2 shares;
- 13,466 A3 shares;
- 13,466 A4 shares;
- 13,466 A5 shares;
- 13,466 A6 shares;
- 13,466 A7 shares; and
- 13,466 A8 shares,

each in registered form, each with a nominal value of one euro (EUR 1) each fully subscribed and fully paid-up, and each with the same rights and obligations, except as stated otherwise in the Articles."

The Sole Shareholder resolves to amend article 17.4 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **17.4.** Each dividend shall be allocated on the basis of the General Entitlement at that time, provided that:

(a) a preferred dividend equal to 0.25% of the nominal value of each share of class A1 shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class A1;

(b) a preferred dividend equal to 0.30% of the nominal value of each share of class A2 shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class A2;

(c) a preferred dividend equal to 0.35% of the nominal value of each share of class A3 shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class A3;

(d) a preferred dividend equal to 0.40% of the nominal value of each share of class A4 shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class A4;

(e) a preferred dividend equal to 0.45% of the nominal value of each share of class A5 shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class A5;

(f) a preferred dividend equal to 0.50% of the nominal value of each share of class A6 shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class A6;

(g) a preferred dividend equal to 0.55% of the nominal value of each share of class A7 shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class A7;

(g) a preferred dividend equal to 0.60% of the nominal value of each share of class A8 shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class A8; and

(i) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class, in the reverse numerical order (i.e. first class A8, then if no class A8 shares are in existence, class A7 shares and in continuation until only class A1 shares are in existence)."

Sixth resolution

The Sole Shareholder hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith in order to reflect the above-mentioned changes.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre,

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg.

COMPARAÎT:

Geosh Consolidated Assets S.à r.l. SPF, une société à responsabilité limitée organisée comme société de gestion de patrimoine familial constituée selon les lois du Grand Luxembourg, dont le siège social est situé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.251 (l'Associé Unique),

représentée par Me Anne de Bourcy, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de Paragem Assets S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 121.194 ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.253 (la Société). La Société a été constituée le 22 juillet 2013 par un acte de Me Henri Hellinckx, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2324 datant du 20 septembre 2013 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 20 décembre 2013 par un acte de Me Francis Kessler, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1499 datant du 11 June 2014.

II. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

- (a) Renonciation aux formalités de convocation;
- (b) Approbation des comptes intérimaires de la Société datés du 31 octobre 2015 (les Comptes Intérimaires);
- (c) Autorisation au profit du conseil de gérance (le Conseil) de procéder au rachat des Parts Sociales de Classe 9 (telles que définies ci-dessous) qui vont être annulées, en utilisant les réserves distribuables comme présenté dans les Comptes Intérimaires, pour un montant total correspondant au montant proposé par le Conseil, en application de l'article 7 des statuts de la Société (le Montant Total d'Annulation);
- (d) Réduction du capital social de la Société par l'annulation de toutes les 13.466 (treize mille quatre cents soixante-six) parts sociales de classe A9 (les Parts Sociales de Classe 9) d'un montant de EUR 13.466 (treize mille quatre cents soixante-six euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 121.194 (cent vingt-et-un mille cent quatre-vingt-quatorze euros) au montant de EUR 107.728 (cent sept mille sept cent vingt-huit euros);
- (e) Modification consécutive de l'article 5.1 et 17.4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus;
- (f) Modification du registre des parts sociales afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus au capital social de la Société, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans les registres de la société, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et
- (g) Divers.

III. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes Intérimaires.

Troisième résolution

Après avoir dûment considéré le contenu des Comptes Intérimaires, l'Associé Unique décide d'autoriser le Conseil à procéder, en accord avec l'article 7 des Statuts, au rachat des Parts Sociales de Classe 9 pour un montant total égal au Montant Total d'Annulation.

L'Associé Unique reconnaît que le Montant Total d'Annulation qui va être payé par la Société dans l'objectif de racheter les Parts Sociales de Classe 9 a été déterminé en accord avec les Statuts, particulièrement l'article 7 des Statuts, et la loi sur les sociétés commerciales en vigueur à Luxembourg, datant du 10 août 1915, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société de EUR 13.466 (treize mille quatre cents soixante-six euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 121,194 (cent vingt-et-un mille cent quatre-vingt-quatorze euros) au montant de EUR 107.728 (cent sept mille sept cent vingt-huit euros) par l'annulation des Parts Sociales de Classe 9.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 107.728 (cent sept mille sept cent vingt-huit euros représenté par

- 13,466 parts sociales de classe A1;
- 13,466 parts sociales de classe A2;
- 13,466 parts sociales de classe A3;
- 13,466 parts sociales de classe A4;
- 13,466 parts sociales de classe A5;
- 13,466 parts sociales de classe A6;
- 13,466 parts sociales de classe A7; et
- 13,466 parts sociales de classe A8,

chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec de tels droits et obligations, sauf si indiqué autrement dans les Statuts.»

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17.4 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **17.4.** Chaque dividende sera attribué sur la base de l'Accord Général au moment donné, à condition que:

- (a) un dividende préférentiel égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe A1 sera distribué (ou mis de côté pour la distribution) à l'égard de chaque part sociale de classe A1;
- (b) un dividende préférentiel égal à 0,30% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe A2 doit être distribué (ou mis de côté pour la distribution) à l'égard de chaque part sociale de classe A2;
- (c) un dividende préférentiel égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe A3 sera distribué (ou mis de côté pour la distribution) à l'égard de chaque part sociale de classe A3;
- (d) un dividende préférentiel égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe A4 sera distribué (ou mis de côté pour la distribution) à l'égard de chaque part sociale de classe A4;
- (e) un dividende préférentiel égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe A5 sera distribué (ou mis de côté pour la distribution) à l'égard de chaque part sociale de classe A5;
- (f) un dividende préférentiel égal à 0,50% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe A6 sera distribué (ou mis de côté pour la distribution) à l'égard de chaque part sociale de classe A6;
- (g) un dividende préférentiel égal à 0,55% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe A7 sera distribué (ou mis de côté pour la distribution) à l'égard de chaque part sociale de classe A7;
- (h) un dividende préférentiel égal à 0,60% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe A7 sera distribué (ou mis de côté pour la distribution) à l'égard de chaque part sociale de classe A7; et

(i) le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux titulaires de la dernière classe, dans l'ordre numérique inverse (soit la première classe A8, puis si aucune part sociale de classe A8 n'existe, les parts sociales de classe A7 et ainsi jusqu'à ce qu'il ne reste que des parts sociales de classe A1).»

Sixième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des Associé Unique, lesdits mandataires ont signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Anne de Bourcy, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29836. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015208304/225.

(150234533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Petite Global S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.713.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft „PETITE GLOBAL S.A. SPF“, eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg, (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 156713), gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen am 09. November 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2789 vom 18. Dezember 2010 (die „Gesellschaft“).

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Andreia ALVES, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführerin Frau Susana GONCALVES MARTINS, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Steve GOUVEIA RELUZ, Privatangestellter, mit beruflicher Adresse in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Die Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1.- Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft.

2.- Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Versammlungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III.- Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der sämtliche Aktien der Gesellschaft vertreten sind, ist ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und dieselbe in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluß

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Liquidator: die Gesellschaft „Mayfair Trust S.à.r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 2, Millewee, L-7257 Walferdingen (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 112.769).

Dritter Beschluß

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt dem Liquidator folgende Befugnisse zu erteilen:

- Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, so wie dieselben durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.
- Der Liquidator kann alle Handlungen durchführen, welche in Artikel 144 und 145 des vorerwähnten Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung der Aktionäre einholen zu müssen.
- Er ist nicht verpflichtet, ein Inventar der Gesellschaft zu erstellen und kann sich auf die Konten und Bücher der Gesellschaft berufen.
- Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung, für einzelne und bestimmte Operationen, seine Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.
- Der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Worüber Protokoll

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. ALVES, S. GONCALVES MARTINS, S. GOUVEIA RELUZ, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 11. Dezember 2015. Relation: EAC/2015/29626. Erhalten zwölf Euro (12.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2015208352/65.

(150233728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Pischum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1813 Howald, 4, place de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg B 143.946.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Monsieur Michel ROOS, retraité, né à Strasbourg (France), le 23 février 1954, demeurant à L-1813 Howald, 4, Place de l'Indépendance,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "PISCHUM S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1813 Howald, 4, Place de l'Indépendance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143946, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile

SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 193 du 28 janvier 2009,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1467 du 13 juin 2012;

2) Que le capital social est fixé à un million six cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (1.696.500,- EUR), représenté par trois mille trois cent quatre-vingt-treize (3.393) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, intégralement libérées;

3) Que le comparant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique accepte expressément le bilan de clôture au 10 décembre 2015;

9) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

10) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

11) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;

12) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat;

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social et domicile de l'Associé Unique à L-1813 Howald, 4, Place de l'Indépendance.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante-cinq euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 15 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21671. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 22 décembre 2015

Référence de publication: 2015208355/62.

(150233988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Polux, Société Civile.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg E 3.001.

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

1. Mademoiselle Mathilde Marchais, étudiante, née le 22 août 1996, demeurant à CH-1971 Grimisualt/Valais, 70, rue de Comeraz,

représentée par Monsieur Anthony Graca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée en date du 9 décembre 2015;

2) Madame Brigitte Gremaud-Marchais, magistrat, née à Tunis (Tunisie) le 28 octobre 1954, demeurant à 8, rue Armand Moisant, F-75015 Paris,

représentée par Monsieur Anthony Graca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée en date du 9 décembre 2015; et,

3) Monsieur Michel Marchais, président de sociétés, né à Rezé (44) (France) le 16 septembre 1932, demeurant à CH-1971 Grimisualt/Valais, 70, rue de Comeraz,

représenté par Monsieur Anthony Graca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée en date du 9 décembre 2015 (ensemble les Comparants ou les Associés).

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société POLUX, société civile, à concurrence de:

- 34.049 parts d'intérêt en nue-propriété pour Mademoiselle Mathilde Marchais prénommée,

- 1 part d'intérêt en pleine propriété pour Madame Brigitte Gremaud-Marchais prénommée,

- 34.049 parts d'intérêt en usufruit pour Monsieur Michel Marchais prénommé.

- Que la société Civile POLUX a été constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 2005, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le Mémorial C) numéro 401 du 23 février 2006; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, prénommé en date du 22 décembre 2006 publié au Mémorial C numéro 510 du 2 avril 2007.

- Qu'il résulte de l'article 15 alinéa 3 des statuts de la Société qu'en cas de démembrement des parts d'intérêt entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

- Qu'il résulte de ce qui précède que les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux millions huit cent quatre mille deux cent huit Dollars US (USD 2.804.208,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille six cents Dollars US (USD 4.494.600,-) à sept millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent huit Dollars US (USD 7.298.808,-) par l'émission de vingt et un mille deux cent quarante-quatre (21.244) parts d'intérêt d'une valeur nominale de cent trente-deux Dollars US (USD 132,-) chacune et soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de vingt-six Dollars US (USD 26,-).

Souscription - Libération

Monsieur Michel Marchais prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclarent souscrire aux vingt et un mille deux cent quarante-quatre (21.244) parts d'intérêt nouvelles en pleine propriété, et déclarent les libérer moyennant apport en nature consistant en la renonciation à une créance certaine, liquide et exigible qu'il détient à l'encontre de la société civile POLUX, d'un montant total de deux millions huit cent quatre mille deux cent trente-quatre US Dollars (USD 2.804.234,-).

L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat daté du 9 décembre 2015 issu par la gérance et les associés de la société civile POLUX, auquel un bilan intérimaire en date du 30 novembre 2015 est annexé.

Ce certificat, après signature ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir le capital social de la société de Dollars US en Euro au taux de change du 1^{er} décembre 2015, à savoir USD 1,-= EUR 0,9438.

Le capital social d'un montant de sept millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent huit Dollars US (USD 7.298.808,-) représenté par cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (55.294) parts d'intérêt d'une valeur nominale de cent trente-deux dollars US (USD 132,-) s'élève désormais à six millions huit cent quatre-vingt-huit mille cinq cent vingt-six euros et cinquante-deux centimes d'euros (EUR 6.888.526.52).

Les associés décident de fixer la valeur nominale des parts d'intérêts à cent-vingt-quatre euros et cinquante centimes d'euros (EUR 124,50) et d'allouer la somme correspondant à la différence entre l'émission des parts d'intérêts et la contribution et s'élevant à quatre mille quatre cent vingt-six euros et cinquante-deux centimes d'euros (EUR 4.426,52) au compte prime d'émission de la société.

Le capital social s'élève désormais à six millions huit cent quatre-vingt-quatre mille cent trois euros (EUR 6.884.103,-) représenté par cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (55.294) parts d'intérêt d'une valeur nominale de cent-vingt-quatre euros et cinquante centimes d'euros (EUR 124,50) chacune.

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant d'un million six cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-treize euros (EUR 1.682.493,-) pour le porter de son montant actuel de six millions huit cent quatre-vingt-quatre mille cent trois euros (EUR 6.884.103,-) à huit millions cinq cent soixante-six mille cinq cent

quatre-vingt-seize euros (EUR 8.566.596,-) par l'émission de treize mille cinq cent quatorze (13.514) parts d'intérêt d'une valeur nominale de cent-vingt-quatre euros et cinquante centimes d'euros (EUR 124,50) chacune et soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent dix-sept euros (EUR 117,-).

Souscription - Libération

Monsieur Michel Marchais prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclarent souscrire aux treize mille cinq cent quatorze (13.514) parts d'intérêt nouvelles en pleine propriété, et déclarent les libérer moyennant apport en nature consistant en la renonciation à une créance certaine, liquide et exigible qu'il détient à l'encontre de la société civile POLUX d'un montant total d'un million six cent-quatre-vingt-deux mille six cent-dix euros (EUR 1.682.610,-).

L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat daté du 9 décembre 2015 issu par la gérance et les associés de la société civile POLUX, auquel un bilan intérimaire en date du 30 novembre 2015 est annexé.

Ce certificat, après signature ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à huit millions cinq cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (EUR 8.566.596,-) représenté par soixante-huit mille huit cent-huit (68.808) parts d'intérêt d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros et cinquante centimes d'euros (EUR 124,50) chacune, détenues comme suit:

- 34.049 parts d'intérêt en nue-propriété pour Mademoiselle Mathilde Marchais,
- 1 part d'intérêt en pleine propriété pour Madame Brigitte Gremaud-Marchais,
- 34.049 parts d'intérêt en usufruit et 34.758 parts d'intérêt en pleine propriété pour Monsieur Michel Marchais.»

Estimations - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à trois mille trois cents euros (3.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. GRACA, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 15 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21710. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208364/103.

(150234225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Pek II SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 197.094.

Extrait du Contrat Social modifié en date du 14 décembre 2015 fourni sur base de l'article 6 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

Dénomination sociale: PEK II SCSp

Associé commandité: Strada Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg: B198543,

Objet social: La Société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir, par voie de souscription, d'achat, d'échange et de toute autre manière des actions, participations et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt ou autres instruments de dette et, en général, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut également participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de bons, d'obligations et de titres de créance de toute nature. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir

ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise. La Société peut employer toutes les techniques et instruments légaux nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Siège social: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Nom de l'organe de gestion: Strada Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg: B198543 (l'Associé commandité).

Pouvoir de l'organe de gestion: La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la signature individuelle d'un Associé Commandité ou par la signature individuelle de toute personne à qui l'Associé Commandité aura délégué le pouvoir de signature pour le compte de la Société.

Date de création: 21 mai 2015.

Date de maturité: illimitée

Strada Holding S.à r.l.

Représentée par: Quentin de Neve de Roden avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015208337/41.

(150233625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Amigo Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.779.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- d'acter et d'accepter la démission de Peggy Murphy de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015
- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000825/21.

(150240091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Senfora Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059098/9.

(160018704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.
